

**Pole Territorial Ouest,
DGEP, Secteur territorial 5**

165, Avenue des Marronniers

☎ 05.56.34.80.71

✉ 05.56.55.68.59

Affaire suivie par Marie Combré

☎ 05.56.34.33.40

Mérignac, le 04/01/2017

Note à l'attention de M.Chausset
Adjoint transition énergétique, mobilité et espace public

Objet : Passage au zéro pesticide en 2017 sur la commune de Mérignac

LES ETAPES VERS UNE GESTION ECOLOGIQUE :

Conformément à la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des produits phytosanitaires et dans le cadre de plans nationaux Ecophyto et Santé-Environnement, de l'Agenda 21 de la Ville de Mérignac et du Code Vert du Centre Technique de l'Environnement (CTE), **depuis 2007**, le CTE s'est engagé dans une démarche « zéro phyto ».

L'objectif de cette démarche est de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires compte-tenu de leurs toxicités pour l'homme et l'environnement, tout en maintenant un niveau de qualité d'entretien des espaces mais un aspect différent de celui obtenu avec l'utilisation de désherbants chimiques.

Pour atteindre une gestion écologique de ses espaces verts et de son espace public, l'évolution de la gestion s'est faite en plusieurs étapes sur la ville de Mérignac :

- **2005 : mise en place d'une gestion de l'eau pour préserver cette ressource.**

Création d'un poste à temps complet dédié à cette gestion, suivi des consommations, résorption des fuites. Les principaux choix techniques permettant de limiter les consommations d'eau d'arrosage portent sur : le choix de plantes moins consommatrices, le paillage des massifs pour diminuer l'évaporation, le réglage plus fin des temps d'arrosage en fonction des besoins, des pluviomètres couplés à l'arrosage. Travail mené en parallèle sur les bâtiments pour réduire également les consommations d'eau.

- **2005 : réalisation du plan de gestion différenciée des espaces verts de la ville et formation des agents.**

Classification des espaces verts en fonction de leurs usages et de leur entretien. De nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement sont mises en place, par exemple : adaptation des fréquences et des hauteurs de tontes à l'usage, réduction de l'arrosage, paillage des massifs, réduction des pesticides, choix de végétaux plus adaptés. Favoriser les engrais organiques aux engrais minéraux.

L'ensemble de ces pratiques favorise la biodiversité.

- Ce plan s'accompagne depuis d'une **sensibilisation du public** : guides et plaquettes d'information (jardin écologique, les orchidées de Mérignac...), les petites expo des herbes folles, les portes ouvertes du CTE...

- **2005 : mise en place de la Protection Biologique Intégrée (PBI) dans les serres de production horticole**

La PBI se substitue à l'utilisation des pesticides. Elle utilise les auxiliaires des cultures pour limiter les ravageurs. Par exemple des lâchers de larves de coccinelles permettent de limiter les pucerons. La PBI est complétée par l'utilisation de produits agréés en agriculture bio (savon biologique par exemple).

Le passage à la PBI est une petite révolution dans le système de production, et un grand confort pour les agents qui travaillent dans les serres, ceux-ci n'ayant plus à enfiler de combinaisons et masques pour travailler.

- **2007 : arrêt des pesticides dans les parcs de la ville.**

Mise en place et essai de méthodes alternatives, préventives et curatives : paillages minéral et organique, fleurissement, maintien de la flore spontanée, piétinement, désherbage manuel, désherbage mécanique (rotofil, balayeuse, brosse de désherbage, réciprocatteur, etc.), désherbage thermique gaz, désherbage thermique mousse chaude, désherbage chimique avec des produits autorisés en Agriculture Biologique, etc.

Changement de méthode accompagnée par de la sensibilisation du public.

- **2008-2009 : première labellisation** de 7 parcs selon le label EVE (Ecocert), renouvelé en 2010 et 2011

La labellisation est une démarche d'amélioration continue qui couvre les pratiques de gestion mais aussi la formation des agents et l'information du public.

- **2012 : arrêt du désherbage chimique sur l'ensemble des trottoirs** après une diminution progressive engagée depuis 2007.

Les interventions pour maintenir la propreté de la ville se font en désherbage manuel ou au débroussailleur ce qui nécessite plus de main d'œuvre et plusieurs passages par an.

- **2012 : labellisation de 8 parcs sur la base Ecojardin** (changement de référentiel)

- **2016 : obtention du renouvellement du label Ecojardin** sur 8 parcs de la ville pour une durée de 3 ans.

LA PARTICULARITE DES CIMETIERES ET TERRAINS SPORTIFS

La loi « Labbé » ne cite pas les cimetières et les terrains sportifs comme espaces où l'utilisation des pesticides est interdite au 1^{er} janvier 2017.

Le cimetière de Mérignac est très minéralisé. L'unique arrêt des produits chimiques et l'utilisation de méthodes alternatives ne permettraient pas d'obtenir un résultat acceptable pour les usagers. Entre 2007 et 2016 une réduction de l'utilisation des pesticides de 43 % a été possible grâce à une amélioration du matériel et un ajustement des traitements. L'étape suivante vers l'arrêt total des pesticides nécessite des réaménagements donc des investissements plus importants ainsi qu'un important travail d'accompagnement et d'information des usagers pour une meilleure acceptation de la flore spontanée qui sera présente.

Sur les terrains sportifs, le résultat attendu croisé avec une forte fréquentation et forte sollicitation rend plus technique l'arrêt des pesticides sans garantie des résultats.

EN QUELQUES CHIFFRES :

Évolution des surfaces de trottoirs désherbés chimiquement.

2007	2008	2009	2010	2011	2012
58ha désherbés chimiquement	48ha désherbés chimiquement	30ha désherbés chimiquement	9ha désherbés chimiquement	9ha désherbés chimiquement	0ha désherbés chimiquement

Évolution des consommations de Glyphosate :

Espaces verts et domaine public (CTE): 2007 : 155 L de glyphosates utilisé ; 2012 : 0L

Cimetière : 2007 : 35 L de glyphosate utilisés, 2016 : 20L

LA SUITE :

L'aménagement : Après l'évolution de la gestion de l'espace public, c'est à la partie conception et aménagement de l'espace public qu'il faut intégrer les éléments de zéro pesticide. Un cimetière paysager est plus adapté à l'arrêt des herbicides plutôt qu'un cimetière minéralisé. Des trottoirs en grave seront systématiquement recolonisés par la végétation, autant les concevoir dès le départ comme des surfaces végétalisées ou si cela est nécessaire des surfaces en matériaux inertes qui ne nécessitent pas de désherbage.

L'information de la population. Tout changement de pratique doit s'expliquer, s'accompagner pour être comprise par la population qui constate les changements sur le terrain sans en comprendre systématiquement le pourquoi.

La participation de la population : le zéro pesticide doit s'étendre aux jardins des particuliers, le changement de pratiques dans les espaces verts de la ville doit pouvoir se retrouver dans tous les jardins.

Marie Combrié

Chef de service

Depuis 2005 sous mon impulsion et avec le plein soutien de la municipalité, la ville de Mérignac s'est engagé dans la démarche de l'application de l'écologie pour la gestion de l'espace public, les parcs et bois de la ville (270 ha) ainsi que les serres municipales de production.

Depuis 2009 les parcs sont éco certifiés et le zéro phyto en vigueur depuis 2012 sur l'espace public de la voirie. Ainsi, ni désherbants ni engrais chimique ou de synthèse. Il reste encore aujourd'hui 20 litres de désherbant utilisé au le cimetière. Sa conception, ouverture par l'avant rend plus difficile des solutions enherbées, mais une réflexion est en cours.

Vous trouverez ci-dessous le déroulé technique. Ce projet a été mené dans la discrétion et aussi avec le temps, moyens constants (personnel et budgétaire).